



Rentrée 2014: modification réglementaire des régimes de sortie

publié le 03/09/2014

Quelques changements pour les régimes de sortie.

Pour cette rentrée 2014-2015, les régimes de sortie ont fait "peau neuve".

Les élèves posséderont un carnet de correspondance de couleur, indiquant leur régime de sortie.

LE CARNET BLANC : pour l'élève **utilisant les transports scolaires**. L'élève n'a pas d'autorisation de sortie et doit être présent de l'arrivée du bus à son départ quelque soit son emploi du temps. **C'est une obligation réglementaire engageant la responsabilité de l'établissement**. Ces élèves ne seront autorisés à sortir **QUE** par le grand portail. Ils devront présenter leur carnet à la sortie.

LE CARNET BLEU : uniquement pour les élèves qui n'utilisent **PAS** les transports scolaires (demi-pensionnaire piéton/deux roues et externe). Ils devront présenter leur carnet au surveillant présent au petit portail, quelque soit l'heure de sortie.

Pour les élèves **alternants** les transports scolaires et les deux roues au cours de l'année, ils devront se présenter en Vie Scolaire afin de récupérer "une autorisation de sortie deux roues" qu'ils devront faire signer aux représentants légaux, coller dans leur carnet de correspondance et présenter à chaque sortie au surveillant présent au portail.

En cas de sortie **exceptionnelle** en cours de journée, pour les élèves non autorisés à sortir du collège, un des responsables devra venir signer un registre de décharge à l'accueil après l'avoir indiqué dans le carnet de correspondance.

Nous insistons lourdement sur le fait que **chaque élève devra avoir obligatoirement son carnet de correspondance au quotidien**. En cas de défaut, l'élève pourra être puni.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples renseignements.

L'équipe Vie Scolaire



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.